

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 10 AVRIL 2008**

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	18
Conseillers représentés	09
Conseiller absent	00

Le jeudi dix avril deux mille huit le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, Mme Magali DUFOUR Adjoints.

Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M. André BARBAN, M. René JALLUT, M. François JOUSSE, M. Aziz AZIZ, M. Gérard GIRAUD, Mme Laurence RIEHL, Mme Véronique LIBMAN, Mme Nadine THOMAS, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M. Eric GERMAIN-CARA.

Conseillers absents représentés :

Monsieur Pierre EISLER représenté par Monsieur Dominique MASSON

Madame Catherine REYNIER représentée par Madame Elisabeth NICOUD

Monsieur Christophe VIGNON représenté par Monsieur René JALLUT

Monsieur Roland GACHET représenté par Monsieur Jacky LAVERDURE

Monsieur Blagoj MATEVSKI représenté par Monsieur André BARBAN

Madame Anne VROYLANDT représentée par Madame Cécile MARMONNIER

Monsieur Joël GULLON représenté par Madame Marielle COUP

Monsieur Maurice GLANDUT représenté par Monsieur Eric GERMAIN- CARA

Madame Marie-Thérèse ROBERT représentée par Madame Mireille GILIBERT

Secrétaire de séance :

Madame Cécile MARMONNIER

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2008 est signé par tous les membres présents.

RELEVÉ DE DECISIONS

POINT N° 01 : ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA CONTESSE

Le Maire rend compte de l'achat des terrains appartenant à la SARL GIRC situés dans la ZAC et cadastrés section A n°1656 (2920 m2) n° 1544 (558 m2) et n° 1545 (9 m2) pour un prix de 54 060 € , prix estimé par le service des Domaines. Cet acte est intervenu suite à la délégation donnée au maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L 2122 – 22 du CGCT et exercé par le maire le 10 janvier 2008.

POINT N° 02 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2008

L'assemblée a débattu des grandes orientations des finances de la collectivité après avoir pris connaissance des ratios la situant par rapport aux moyennes régionales et départementales.

Point n° 03 : Impôts locaux – vote des trois taxes directes locales

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le taux des taxes :

Taxe d'habitation	9.48 %
Taxe foncier bâti	20.78 %
Taxe foncier non bâti	59.02 %

POINT N° 04 : BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2007 dressé par le Receveur municipal et présenté à l'assemblée et arrête les résultats budgétaires :

- recettes :	5 655 459.28 €
- dépenses :	4 927 556.31 €
- excédent :	727 902.97 €

POINT N° 05 : BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Compte administratif 2007 présenté par E Nicoud est adopté par 25 voix pour et 2 abstentions après vérification des comptes chapitre par chapitre :

- section de fonctionnement	
* dépenses réalisées	3 857 912.51 €
* recettes	4 188 249.76 €
- section d'investissement	
* dépenses	1 069 643.80 €
* recettes	1 467 209.52 €
Résultat global	+ 424 467.27 €

POINT N° 06 : BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2007

Le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 de 445 785.84 € :

- 1) R 1068 en investissement : réserve de recette : 264 999.00 €
- 2) R 002 en fonctionnement : report : 180 786.84 €

POINT N° 07 : BUDGET PRIMITIF 2008

Le budget primitif est voté par chapitre et par opération d'investissement par 21 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

Fonctionnement

011	Charges à caractère général	847 440.00
012	Charges de personnel.....	2 108 860.00
022	Dépenses imprévues.....	61 558.00
023	Virement à la section d'investissement.....	400 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section.....	95 151.00
65	Autres charges de gestion courante.....	403 291.00
66	Charges financières	365 000.00
67	Charges exceptionnelles.....	10 500.00
	Total dépenses de l'exercice	4 291 800.00
013	Atténuation de charges.....	67 000.00
70	Produits des domaines et ventes directes	408 690.00
73	Impôts et taxes	2 350 995.00
74	Dotations et participations.....	1 209 393.00
75	Autres produits de gestion courante.....	64 230.00
76	produits financiers.....	9 405.16
77	produits exceptionnels.....	700.00
	Total recettes de l'exercice	4 111 013.16
02	excédents antérieurs reportés	180 786.84

Investissement

020	Dépenses imprévues.....	24 299.81
13	Subventions d'investissement.....	15 687.00
16	Remboursement d'emprunt.....	400 000.00
20	Immobilisations incorporelles.....	73 441.04
21	Immobilisations corporelles.....	451 047.45
23	Immobilisations en cours.....	94 206.13
001	résultat de clôture reporté.....	21 318.57
	Total dépenses de l'exercice.....	1 080 000.00
10	Dotation et fonds propres.....	252 200.00
13	Subventions.....	67 650.00
1068	excédent de fonctionnement.....	264 999
21	virement de la section de fonctionnement.....	400 000
040	dotations aux amortissements.....	95 151.00
	Total recettes de l'exercice.....	1 080 000.00

POINT N° 08 : ÉCOLE DE MUSIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL GÉNÉRAL (ANNÉE 2007/2008)

L'assemblée sollicite à l'unanimité l'aide financière du Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement de l'école municipale de musique.

POINT N° 09 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

L'assemblée désigne à l'unanimité Messieurs Pierre Eisler et Dominique Masson pour représenter le maire en cas d'empêchement à la CDEC.

POINT N° 10 : ZONE INDUSTRIELLE DU RIVAL – LES OLAGNIÈRES : ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA ZONE

L'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable à la réalisation des travaux d'assainissement pluvial de la future zone industrielle du Rival – les Olagnières sur le territoire de la commune, dans le cadre de la Z A C. L'enquête publique se tient en mairie du 31 mars au 16 avril 2008.

POINT N° 11 : ZONE INDUSTRIELLE DU RIVAL – LES OLAGNIÈRES : CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ENROBAGE DE GRANULATS.

Le conseil municipal à la majorité absolue 21 voix pour - 06 abstentions émet un avis défavorable à la demande de la Société SCREG Sud-Est pour l'exploitation d'une installation de production d'enrobés chauds et froids sur l'extension de la zone industrielle du Rival, au lieu-dit Les Olagnières. Dans l'état actuel, une telle installation peut gêner l'implantation de nouvelles entreprises. Il est souhaitable de prendre du recul et de définir auparavant le positionnement de cette zone.

POINT N° 12 : FESTIVAL BERLIOZ – FONDATIONS POUR LE CHAPITEAU : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL GÉNÉRAL

L'assemblée sollicite à l'unanimité une subvention exceptionnelle pour les travaux de construction de massifs en béton nécessaires pour fixer la structure d'une manière durable et sécurisée. Le coût de ces fondations est estimé à 30 000 € HT.

INFORMATIONS DU MAIRE

Jacky Laverdure ouvre la séance en faisant l'éloge de Raymond Gaimar, décédé mercredi soir. Il fut membre du Conseil municipal sous l'ancienne mandature, installé en 2005 en remplacement de Jean-Louis Garnier, démissionnaire. « Nous perdons un ami, un proche, un grand humaniste, fondateur en 1986 de la Halte Saint Martin. Cet élu assidu, constructif, disponible, a été toujours prêt à soutenir l'autre, a toujours agi pour le mieux vivre de ses concitoyens, pour aider et encourager les personnes les plus en difficulté. Nous présentons à sa femme, à sa fille, à son gendre, à ses petits-enfants et toute sa famille, nos sincères condoléances. Que ces quelques mots leur donnent un peu de courage en ce moment très difficile »

Une minute de silence a été respectée à la mémoire de Raymond Gaimar.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 4 conseillers municipaux doivent être désignés pour effectuer le tirage au sort des jurés d'Assises.

Agenda

- Le 11 avril à 11 h au Conseil général de l'Isère : conférence de presse de AIDA pour le festival Berlioz, les musiques actuelles et le Chapiteau de l'Isère.
- Le 11 avril à 19 h 30 : Assemblée générale de Economie Cotoise
- Le 12 avril : loto du Lycée polyvalent Berlioz
- Lundi 14 avril à 20 h 30 : Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de BièvreLiers
- Le 15 avril à 18 h 00 : commission des travaux
- Le 15 avril à 20 h 30 : C C A S : installation et vote du budget
- Le 19 avril à 20 h 30 : soirée théâtre de l'Amicale du personnel de la Ville
- Le 27 avril à 11 h 45 : journée de la déportation
- Le 7 mai à 15 h : Conseil d'administration de l'EHPAD
- Le 8 mai à 11 h 30 : Cérémonie au monument aux morts
- Le 27 mai à 20 h 30 : prochain Conseil municipal
- Le 30 mai à 18 h : inauguration de la cuisine de ISSUE et portes ouvertes le 1^{er} juin dans le cadre de l'opération nationale des jardins ouverts
- Les 31 mai et 1^{er} juin : Centenaire du club de rugby

INTERVENTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Point n° 02 : Débat d'Orientation Budgétaire 2008

Jacky Laverdure rappelle l'obligation légale de débattre des grandes orientations deux mois avant le vote du Budget. Vu les circonstances de délai, nous tenons à présenter ce document afin de repréciser les choses en début de mandat.

Point n° 03 : Impôts locaux – vote des 3 taxes

Jacky Laverdure précise que la commission des finances a estimé qu'à première vue il ne fallait pas augmenter les taxes afin de ne pas obérer le rapport que rendra la Chambre Régionale des Comptes en septembre et les résultats de l'audit financier qu'il est envisagé de commander. Il s'agit de connaître le fonctionnement des services.

Point n° 05 : Approbation du Compte administratif 2007

Eric Germain-Carra souhaite savoir si l'ancien maire en exercice a été invité comme il est précisé dans un document du CIFODEL ?

Jacky Laverdure répond par la négative et tient à remercier Gérard Annequin qui a géré correctement le budget dans des conditions difficiles.

Point n° 07 : Budget primitif 2008

Jacky Laverdure précise que le budget doit être sincère, c'est-à-dire raisonnable et réaliste. Il doit respecter le principe d'équité, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes. Et il se vote par chapitres.

Il expose la réintroduction du transport scolaire pour la pause méridienne afin de réduire le nombre d'enfants à la cantine pour faciliter leur encadrement.

Il précise que sont prévus les honoraires des audits pour les finances et les assurances ainsi que le coût d'une analyse des besoins sociaux dans le cadre de la subvention au CCAS.

Il précise le principe du vote des subventions exceptionnelles dans le cadre d'une bourse aux projets.

En ce qui concerne l'investissement, il rappelle la nécessité de moderniser l'accueil des services généraux de la mairie. Il rappelle les restes à réaliser concernant l'église. Les travaux peuvent concerner le chauffage, la toiture du clocher et les fissures. En ce qui concerne la Chapelle de Sciez, le remplacement des chenaux est indispensable, les gouttières détériorant les murs

Il remercie le personnel pour le travail fourni pour cette préparation budgétaire.

Marielle Coup intervient pour le groupe LCE : « Votre débat d'orientation budgétaire est une pâle copie de celui de 2007, sans aucune prospective réelle.

Cela est décevant de la part de la nouvelle majorité qui se dit préoccupée depuis des années de l'état des finances de la commune.

Votre budget 2008 est une redite de celui de 2007, tant décrié par vous et d'ailleurs non voté par votre groupe.

Concernant le budget investissements, celui-ci reprend à plus de 80 % les actions engagées par la précédente municipalité.

Il n'y a pas trace de financements concrets de vos annonces électorales, voire même des inscriptions budgétaires non annoncées, comme les travaux à la Chapelle de Sciez, ce dont on ne peut que se réjouir.

Pour notre part, nous aurions proposé un budget améliorant davantage l'épargne nette.

En conséquence, nous nous abstenons. »

Mireille Gilibert intervient pour le groupe LCE : « Les nouveaux conseillers municipaux du groupe « La Côte Ensemble » attendaient pour La Côte Saint André un budget largement différent du précédent et non dans la stricte continuité. Ce manque de différences notables et d'audace nous amène à voter contre. »

Point n° 11 : Zone industrielle du Rival les Olagnières – construction d'une installation de production d'enrobage de granulats

André Barban fait suite à la présentation du dossier en commission d'urbanisme qui a émis un avis défavorable pour deux raisons : le transport des agrégats et la proximité des habitations.

Magali Dufour précise que la construction doit répondre à des normes mais que, en cas de dysfonctionnement, il y a le risque de rejet de poussières contenant des benzo3-4 pyrènes, substances reconnues cancérigènes notamment.

André Barban pense qu'il est préférable de prendre du recul.

Jacky Laverdure précise que la zone n'a pas encore débuté et qu'une telle entreprise pourrait gêner les futures implantations.

La séance est levée à 23 H 06.